



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 04833

Numéro SIREN : 753 782 515

Nom ou dénomination : MODENATURE

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2013 sous le numéro de dépôt A2013/016644

16644

Dénomination : MODENATURE
Adresse : 17 avenue Gambetta 69160 Tassin-la-demi-lune -
FRANCE-
n° de gestion : 2012B04833
n° d'identification : 753 782 515
n° de dépôt : A2013/016644
Date du dépôt : 12/07/2013

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation

4345325



4345325



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.**

MODENATURE

Siège social : 17 Avenue Gambetta
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Ce rapport contient 3 pages

Siège social
26, boulevard St Roch • BP 278
84011 AVIGNON Cedex 1
Tél : 04 32 73 67 30 • Fax : 04 90 14 02 69
avignon@aresxpert.fr



T A L E N Z

Entreprendre est un art majeur

Audit • Expertise Comptable • Conseil

MODENATURE

Rapport du Commissaire aux Comptes
et du Commissaire à la Transformation
sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée
en Société par actions Simplifiée

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 17 juin 2013 nous avons établi le présent rapport afin :

- ▶ de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- ▶ de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Sur la base des documents comptables et juridiques que vous nous avez fournis, nous avons apprécié la situation de la société MODENATURE. La société n'a clôturé aucun exercice à ce jour. Depuis sa création, un nombre limité d'opérations ont été réalisées.

Mission du commissaire à la transformation :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ▶ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;



MODENATURE
Rapport du Commissaire aux Comptes
et du Commissaire à la Transformation
sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée
en Société par actions Simplifiée

- ▶ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la création de la société, le montant des capitaux propres déterminé selon les règles et méthodes comptables, est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Avignon
Le 28 juin 2013

AREs X • PART AUDIT
Commissaire aux Comptes

Laurent PEYRE
Commissaire aux Comptes
Commissaire à la transformation
Représentant la Société